

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR »

Monsieur Raoul DEFRUIT, expose au Conseil :

La Légion d'honneur est la plus haute distinction nationale. Elle récompense les mérites éminents des citoyens, acquis au service de la nation, à titre civil ou militaire, et les désigne comme modèle de civisme français.

Un partenariat entre le Comité de Dunkerque de la société de la Légion d'Honneur (SMLH) et la ville de Gravelines est établi dans le cadre de la dynamique municipale du « Devoir de mémoire ».

Différentes actions, rencontres, conférences et expositions, sont envisagées afin de :

- Renforcer l'engagement civique et citoyen des jeunes gravelinois en les associant aux valeurs et aux parcours des récipiendaires de la Légion d'honneur ;
- Promouvoir l'histoire et la mémoire de la légion d'honneur, en tant qu'institution nationale ;
- Favoriser les liens intergénérationnels en impliquant des membres décorés de la Légion d'honneur pour transmettre leurs expériences et valeurs aux jeunes ;

Aussi, afin d'aider le Comité de Dunkerque de la SMLH à mener à bien ses actions de soutien à la jeunesse et de promotion des valeurs républicaines, il est proposé au Conseil de lui verser une subvention exceptionnelle de **200 euros**.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

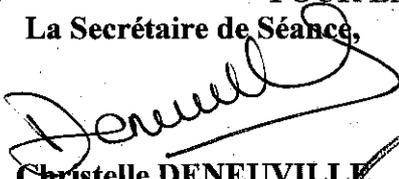
Le Conseil Municipal,

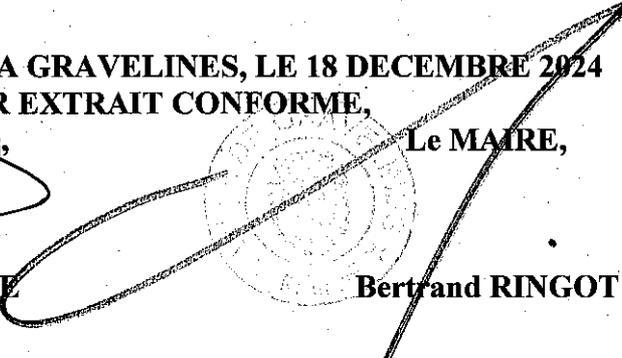
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** – Fonction **0** - Sous Fonction **024** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,


Christelle DENEUVILLE


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.